

Réf : DCM/2022-77/7.1/05-12

SÉANCE DU MERCREDI 05 DÉCEMBRE 2022

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	29

Date de la convocation : 29/11/2022

Notifiée aux élus le : 29/11/2022

Date de l'affichage : 29/11/2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le CINQ DÉCEMBRE À 18H00

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENTS : Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRULLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

OBJET :

**FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE
N°2 BUDGET OFFICE DE TOURISME
2022**

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Michel AUSSANNAIRE à P. MAUMÉJEAN
Cédric BONATO à J. RAMS
Maryline POUGENC à O. BERTRAND
Christine DUCHANGE à A. DAMOUR
Patricia VAN DER LINDE à G. TRULLET.

ABSENT NON-REPRÉSENTÉ : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Janine LHUILLIER

Rapporteur : Régis VIANET, Conseiller municipal délégué

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les modifications de crédits reprises dans le tableau ci-dessous :

Recettes Fonctionnement		Dépenses de fonctionnement	
Compte	Montant	Compte	Montant
73 - Impôts et taxes	5 906,00 €	042 - Opération d'ordre transfert entre sections	1 906,00 €
7362 - Taxes de séjour	5 906,00 €	6811 - Dotation aux amortissements et provisions	1 906,00 €
		011 - Charges à caractère général	4 000,00 €
		6288 - Autres services extérieurs	4 000,00 €
TOTAL	5 906,00 €	TOTAL	5 906,00 €

Recettes d'investissement		Dépenses d'investissement	
Compte	Montant	Compte	Montant
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	1 906,00 €	21 - Immobilisations corporelles	1 906,00 €
281318 - Autres bâtiments publics	279,00 €	2184 - Mobilier	1 906,00 €
28183 - Matériel de bureau et informatique	480,00 €		
28184 - Mobilier	915,00 €		
28188 - Autres immobilisations corporelles	232,00 €		
TOTAL	1 906,00 €	TOTAL	1 906,00 €

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la proposition telle qu'énoncée précédemment,
- Autorise le maire ou son représentant délégué à la signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 9 décembre 2022

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN



RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2022-77	FINANCES – DM Budget OT 2022	Pour :	29	Unanimité
		Contre :	0	Néant
		Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****VUE D'ENSEMBLE****A1****FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 906,00	5 906,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		5 906,00	5 906,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 906,00	1 906,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 906,00	1 906,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	7 812,00	7 812,00
---------------------	----------	----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le



ID : 030-213000037-20221209-DCM202277-DE